



Marseille le 26 août 2009

Bouches du Rhône Marseille

ACCUEIL DES SIP DE LA RUE BORDE... COPIE A REVOIR !!!

Suite aux interventions pugnaces de l'Union SNUI SUD Trésor tant au niveau local qu'au niveau national, la DGFIP, par le biais de la MRU (mission relations usagers), a enfin pris conscience des conséquences catastrophiques du projet initial d'accueil des SIP de la rue Borde.

Ce mercredi 26 août, Mme BRIGANT Chef de la MRU est venue rencontrer les organisations syndicales locales accompagnée de l'ergonome du ministère et des responsables des deux directions. Cette visite fait suite à la venue, à notre demande, début août de M ALBISETTI représentant de la MRU.

A l'issue d'un débat nourri, teinté d'une relative transparence, l'Union SNUI SUD Trésor a dénoncé l'incohérence due à la précipitation du projet qui nous avait été communiqué fin juillet (c/f notre tract du 28 juillet).

Mme BRIGANT a reconnu les erreurs commises par les équipes des directions locales, déjugant ainsi la décision de passage en force du DSF et du TPG, contre notre avis, d'implanter les SIP au 1^{er} décembre 2009.

Pour elle, cette date n'est pas impérative et même si la décision de surseoir à cette installation ne lui appartient pas, elle concède qu'elle sera très difficile à tenir compte tenu de la complexité de ce dossier, allant ainsi dans le sens de la revendication de l'Union SNUI SUD Trésor formulée en particulier lors du CTPS du 18 mai 2009.

Dans cette optique, Mme BRIGANT a confié la suite des travaux de l'accueil de la rue Borde à Mme GERVAIS ergonome du Ministère et a acté le souhait des organisations syndicales de participer aux différents comités de suivi. Elle restera néanmoins attentive au bon déroulement de cette opération et la suivra de manière personnelle.

A la question connexe du devenir du site de Sainte Anne, elle n'a ni confirmé ni infirmé la vente des lieux dans leur totalité et le transfert de certains services sur la rue Borde. Nous avons soulevé les difficultés qu'allaient engendrer une telle délocalisation et son incidence inéluctable et catastrophique sur l'accueil de ce site.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor, il est impensable d'établir un projet sérieux sans tenir compte de ce paramètre.

Mme BRIGANT a également acté l'exigence des organisations syndicales d'avoir connaissance au plus tôt des préconisations des ergonomes du ministère sur la mise en place du SIP de La Ciotat.

L'action syndicale a contraint la Direction Générale à reculer et à revoir la date et les conditions d'implantation des SIP du site de la rue Borde. Nous resterons très vigilants et seule, la mobilisation des personnels et de leurs représentants, permettra la mise en échec du passage en force des projets néfastes du ministère.